

DEPARTEMENT

DII PUY-DE-DOME - N°2 -

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625\_2-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT** 

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en

exercice: 33

Nombre de conseillers

présents: 23

Procurations: 6

Nombre de conseillers

absents: 4

**OBJET:** 

Cession parts a la SPL

**GAIA** 

## **SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 19 juin 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire :

# Etaient présents :

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux;

## Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER, Didier STURMA à Isabelle FUREGON. Monique MORENO à Martine MUNOZ, Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT, Serap ALP à Eric BOUCOURT, Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

#### Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR, Betul SIMSEK, Farida LAID, Stéphane RODIER,

# Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY



Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625\_2-DE

IVI. 25.00.24

- N°2 -

## **CESSION PARTS A LA SPL GAIA**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-1 ;
- Vu le Code de commerce et notamment le livre II ;
- Vu les statuts de la Société Publique Locale « Gaïa » ;
- Vu le courrier du Président du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois a sollicité la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE, actionnaire de la société, pour céder vingt-huit (28) actions détenues afin de permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire;
- **Vu** le courrier adressé par le Président de TDM au Président du conseil d'administration de la SPL pour lui indiquer que TDM envisage la cession de 28 actions, pour 2800 euros, au SMTUT, et pour solliciter l'agrément du CA;
- **Vu** le courrier par lequel le Maire de DORAT a sollicité la Communauté de Communes de THIERS DORE ET MONTAGNE, actionnaire de la société, pour céder une (1) action détenue afin de permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire ;
- Vu le courrier adressé par le Président de TDM au Président du conseil d'administration de la SPL pour lui indiquer que TDM envisage la cession de 1 action, pour 100 euros, à la Mairie de DORAT;
- Considérant que la Société Publique Locale (S.P.L.) Gaïa a été créée le 28 octobre 2021 pour une durée de 99 ans ;
- Considérant que la Communauté de Communes THIERS DORE ET MONTAGNE en est actionnaire à hauteur de 52 % et qu'elle détient 400 actions d'une valeur nominale de 100 euros, soit une participation au capital de la société à hauteur de 40 000 euros;
- Considérant que la S.P.L. Gaïa a pour missions de réaliser, exclusivement pour le compte de ses
  collectivités actionnaires et sur leur territoire géographique, les actions ou opérations
  d'aménagement ayant pour objet de favoriser et développer le développement durable, social et
  solidaire du territoire à travers le développement de l'insertion professionnelle solidaire et sociale
  par la création d'activité économique sur le territoire de ses actionnaires;
- Considérant la création d'emplois supplémentaires, le développement et l'insertion professionnelle de nouveaux travailleurs, notamment pour les personnes privées durablement d'emploi, afin de lutter contre le chômage, par l'acquisition, la vente et la location de biens mobilier ou immobiliers ;
- Considérant que Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois, autorité organisatrice de la mobilité, est porteur de projets de développement économiques et solidaires importants (déplacements périurbains sur le territoire) et souhaite faire intervenir la S.P.L. Gaïa et par conséquent en devenir actionnaire;
- Considérant que son intégration au capital de la S.P.L. Gaïa se ferait par cessions d'actions au prix nominal par la Communauté de Communes ;
- Considérant que son intégration nécessite de lui créer un siège d'administrateur ;
- Considérant que cette cession a été soumise à l'agrément du conseil d'administration de la SPL du 07 juin 2024;
- Considérant que la Commune de Dorat souhaite pouvoir bénéficiées des actions de la SPL GAÏA, notamment en ce qui concerne la production de « la Ferme de Lucien »;



Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID: 063-216304303-20240625-240625\_2-DI

- N°2 –

# APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE (NPPV : Stéphane RODIER) :

- Approuve comme nouvel actionnaire de la S.P.L. Gaïa, le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois et la Commune de DORAT par rachat d'actions vendues par la Communauté de Communes THIERS DORE ET MONTAGNE,
- Prend acte de la cession de 29 actions détenues par Communauté de Communes THIERS DORE ET MONTAGNE dans le capital de la S.P.L. Gaïa au Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois et de la commune de Dorat, au prix unitaire de cent (100) euros par action,
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance

Thierry BARTHELEMY

Le Maire,

Stéphane RODIER